## COC 75 \_ 2021/2022

## Relevé anomalies championnats CD75

Président : Hamid Saidi Nedjad

Membres: Damien Parmentier, J.C Pinto, Laurent Cellot, Guillaume Truttmann, Christophe Kubach, Pierre-Alexis Medina, Maxime

Labre

TYPE d'ANOMALIE	week-end 05-06/02	DECISION
CONCLUSION de MATCH		
délai		
report		
inversion		
FDME		
transmission		
mention manquante	Corpo Outsiders - Accenture > Outsiders, capitaine non officiel unique	Outsiders article 98 RG FFHB > avertissement
non autorisé	-14M  CSMF 1 - Paris SC 1 (du 03/02)  > CSMF 1, doublage de joueur : 1 joueur a participé à la rencontre : lvry 3 - CSMF 2 (-16M) du 06/02  AJ St Vincent - CSMF 2 (du 06/02)  > CSMF 2, doublage de joueur : 1 joueur a participé à la rencontre : CSMF 1 - Paris SC 1 du 03/02	CSMF 1 et CSMF 2 (-14M) article 95 RG FFHB > matchs perdu par pénalités
non joué		
ARBITRE		
JA non désigné		
non autorisé		

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le PV n'ont pas pris part aux débat.

## Voie de recours :

conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des Réclamations et Litiges des RG FFHB, cette décision est suceptible d'être contestée auprès du Président de la Commissions des Réclamations Litiges (CRL) de la Ligue lle de France (IDF), dans les 7 jours suivant la notification de la décision, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'un justificatif de virement bancaire ou d'un chèque correspondant aux droits de consignation prévus.